



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

épilepsie

Question écrite n° 73397

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prise en charge des épileptiques. Cette affection neurologique courante touche environ 500 000 personnes en France. Les patients épileptiques ont globalement un accès facile aux soins et bénéficient d'une prise en charge de qualité. Néanmoins, pour un tiers d'entre eux, réfractaire à tout traitement médicamenteux, la situation est particulièrement critique. En effet, chez ces patients, les crises représentent un lourd fardeau, du fait tant de la stigmatisation sociale que de leurs conséquences médicales et psychologiques, avec un taux de dépression, de suicide et de décès nettement plus élevé que dans la population générale. Il existe bien quelques établissements spécialisés pour les adultes et des internats pour les enfants mais ils sont encore trop peu nombreux. Les épileptiques rencontrent donc encore trop de rejet, à tous les stades de la vie. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'assurer la prise en charge des malades épileptiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73397

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8501